

**Correctif de la grille des montants de l'IFSE -
RIFSEEP.**

Conseil d'administration du 7 février 2022

Délibération 2022/02/CA-006

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise professionnelle et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2014, arrêté du 19 mars 2015, arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application aux corps, respectivement, des adjoints administratifs, des secrétaires administratifs, des attachés, des administrations de l'Etat des dispositions du décret du 20 mai 2014 précité ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié relatif à la liste des primes et indemnités cumulables par exception avec le RIFSEEP pris pour l'application de l'article 5 du décret du 20 mai 2014 précité ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris en application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie A des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu l'arrêté du 10 août 2016 pris pour application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 aux membres du corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat relevant, pour le recrutement et la gestion, du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2017-513 du 20 mai 2014

Vu les cinq arrêtés du 24 mars 2017 pris en application aux corps de la filière ITRF des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris en application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques ;

Vu la délibération n° 2020/09/CA-077 du Conseil d'administration du 21 septembre 2020 relative au passage de la garantie indemnitaire à l'indemnité de fonction, sujétion et expertise (IFSE) ;

Vu la délibération n° 2020/09/CA-078 du Conseil d'administration du 21 septembre 2020 relative à l'indemnité de fonction, sujétion et expertise (IFSE) complémentaire ;

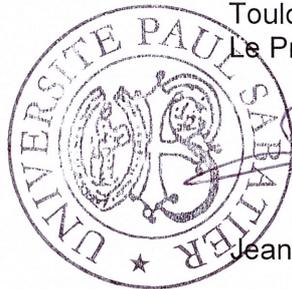
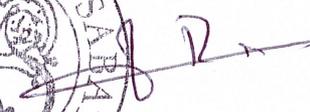
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 26 janvier 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2021/10/CA-095 du 25 octobre 2021 relative à la modification des montants de l'IFSE en application de la cotation des postes ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le correctif de la grille des montants de l'IFSE – RIFSEEP, jointe à la présente délibération.

Toulouse, le 7 février 2022

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 1
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

MONTANTS PLANCHER MENSUELS IFSE TITULAIRES EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2021

Catégorie A			Montant cotation	Socle (montant du grade le plus bas)	Montant plancher (montant actuel du grade de le plus bas + montant cotation)
Filière	Corps	Groupe de fonction			
ITRF	IGR	Groupe 1	80 €	680 €	760 €
		Groupe 2	40 €	680 €	720 €
		Groupe 3	20 €	680 €	700 €
	IGE	Groupe 1	60 €	485 €	545 €
		Groupe 2	30 €	485 €	515 €
		Groupe 3	15 €	485 €	500 €
AENES	AAE	Groupe 1	80 €	480 €	560 €
		Groupe 2	40 €	480 €	520 €
	Groupe 3	20 €	480 €	500 €	
BIB	Conservateur	Groupe 1	80 €	593 €	673 €
		Groupe 2	40 €	593 €	633 €
		Groupe 3	20 €	593 €	613 €
MED SOC	BIB	Groupe 1	60 €	465 €	525 €
		Groupe 2	30 €	465 €	495 €
	INF	Groupe 1	60 €	356,5 €	417 €
		Groupe 2	30 €	356,5 €	387 €
	Assistante service social	Groupe 1	60 €	356,5 €	417 €
Groupe 2	30 €	356,5 €	387 €		

Catégorie B			Montant cotation	Socle (montant du grade le plus bas)	Montant plancher (montant actuel du grade de le plus bas + montant cotation)
Filière	Corps	Groupe de fonction			
AENES	SAENES	Groupe 1	25 €	366 €	391 €
		Groupe 2	15 €	366 €	381 €
		Groupe 3	10 €	366 €	376 €
ITRF	TECH	Groupe 1	25 €	366 €	391 €
		Groupe 2	15 €	366 €	381 €
		Groupe 3	10 €	366 €	376 €
BIB	BIBAS	Groupe 1	25 €	383 €	408 €
		Groupe 2	15 €	383 €	398 €

Catégorie C			Montant cotation	Socle (montant du grade le plus bas)	Montant plancher (montant actuel du grade de le plus bas + montant cotation)
Filière	Corps	Groupe de fonction			
AENES	ADJENES	Groupe 1	15 €	265 €	280 €
		Groupe 2	10 €	265 €	275 €
ITRF	ATRF	Groupe 1	15 €	265 €	280 €
		Groupe 2	10 €	265 €	275 €
BIB	MAG	Groupe 1	15 €	265 €	280 €
		Groupe 2	10 €	265 €	275 €